

Intervention de M. Pierre Cochard,  
Directeur général adjoint pour les Affaires politiques et de sécurité,  
lors de la séance d'ouverture de la Conférence annuelle sur les questions de sécurité  
(ASRC)

Vienne, 26 juin 2012

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un privilège de pouvoir m'exprimer au nom de la France à cette session 2012 de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de l'OSCE. Je remercie les panellistes et les orateurs précédents pour leurs interventions qui témoignent de notre volonté partagée d'aller de l'avant dans la définition de notre communauté de sécurité. La France souscrit naturellement à cet égard aux propos de la représentante de l'Union européenne.

Cette ASRC 2012 s'inscrit dans un contexte marqué par la multiplication d'initiatives destinées à alimenter la réflexion sur la sécurité européenne. J'ai assisté hier avec grand intérêt aux *Security Days* organisés par le Secrétaire général Lamberto Zannier et je tiens à le remercier de cette initiative. Il y a une dizaine de jours avait lieu à Paris le troisième séminaire IDEAS à l'initiative de centres de recherche de quatre pays (Allemagne, France, Pologne et Russie). Ce cycle débouchera sur un rapport publié cet automne avec l'objectif d'aider à la préparation du Conseil ministériel de Dublin.

Cette conjonction d'initiatives et de réflexions est naturellement bienvenue. Elle doit nous aider à avancer vers la réalisation de l'objectif fixé par les chefs d'Etat et de Gouvernement à Astana.

Mais, ne nous voilons pas la face, elle révèle aussi, en creux, l'ampleur de la tâche à laquelle nous sommes confrontés et les difficultés que nous rencontrons, en particulier dans la première dimension de notre Organisation. En effet :

- le régime des forces conventionnelles en Europe FCE est dans l'impasse et nous ne parvenons pas à nous entendre sur sa refondation, ni sur son adaptation aux nouvelles exigences de la sécurité, pourtant plus que jamais nécessaire ;
- la mise en œuvre du Traité ciel ouvert, auquel il a été fait référence à l'instant, est également perturbée en dépit de la pertinence reconnue de cet instrument ;
- le processus de mise à jour du Document de Vienne, pourtant fondé sur des mandats répétés au plus haut niveau, n'a pas encore permis des avancées à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, la position de la France est claire : elle sait, pour avoir joué un rôle dans sa naissance, quel a été l'apport de la CSCE puis de l'OSCE à la sécurité de notre continent et aux libertés des européens ; elle sait, pour avoir constamment plaidé en faveur de son adaptation aux évolutions de notre continent, que l'OSCE est utile pour dépasser les divisions de l'Europe et qu'elle peut aujourd'hui concourir à son unité autour de valeurs communes. La France ne peut donc se résigner au reflux de notre Organisation.

L'OSCE constitue une communauté unique, forte d'une histoire, d'un héritage et d'une identité, fondés sur le dialogue et bénéficiant d'instruments précieux pour la prévention des conflits. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les questions politico-militaires. Nous avons bâti des systèmes de maîtrise des armements et de transparence sans équivalent dans le monde. Il serait déraisonnable de ne pas nous appuyer sur ces acquis pour inventer les instruments dont nous avons besoin dans le futur pour garantir et renforcer à la fois la paix entre nous et notre sécurité commune. Il serait aussi irresponsable de ne pas faire un usage optimal de nos enceintes de négociation qui ont fait leur preuve dans le passé.

Que pouvons-nous faire pour sortir des difficultés présentes ?

Avant tout, il faut constater que nous avons des intérêts communs sur de nombreux sujets et que nous faisons face aux mêmes menaces, anciennes ou nouvelles. J'en citerai quatre :

1) L'absence de transparence militaire n'est de l'intérêt d'aucun d'entre nous : la France est convaincue que la mise en œuvre pleine et entière, la viabilité et l'adaptation au contexte militaire du 21<sup>ème</sup> siècle de toutes les normes et mesures agréées est un objectif prioritaire pour l'OSCE. Elle a fait des propositions concernant l'abaissement des seuils de notification des activités militaires dans le document de Vienne. Elle salue celles avancées récemment par l'Allemagne. L'adoption par la Russie des dispositions internes lui permettant de mettre en œuvre le document de Vienne est une bonne nouvelle et devrait – nous l'espérons en tout cas - influencer positivement sur les discussions en cours.

2) La persistance des conflits gelés dans l'espace OSCE est une menace permanente pour la stabilité et la paix ; elle pèse sur le climat qui prévaut ici et ralentit considérablement les quelques progrès que nous recherchons dans les trois dimensions. Comme chacun sait, la France assume une responsabilité particulière dans les efforts de règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh, au titre de sa co-présidence du Groupe de Minsk. Nous réaffirmons que seul un règlement pacifique et négocié permettra à l'ensemble de la région d'aller au-delà du *statu quo* pour progresser sur la voie d'un avenir sûr et prospère. Nous appelons les parties à faire preuve de retenue et à ne pas tarder davantage à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un règlement durable et pacifique de ce conflit. S'agissant du conflit en Transnistrie, la France se félicite des progrès enregistrés depuis la reprise des négociations officielles dans le cadre du format 5+2. Elle appelle tous les participants aux réunions 5+2 à travailler dans un esprit constructif, notamment lors de la prochaine réunion qui se tiendra mi-juillet à Vienne, afin que des avancées sur les questions de fond puissent être obtenues dès cette année.

3) La cyber criminalité est une menace considérable pour les Etats et les infrastructures. L'OSCE se doit d'apporter sa pierre, comme l'OTAN ou l'ONU, pour traiter de ce problème mondial ; nous ne pouvons nous permettre de retarder encore davantage l'élaboration de mesures de confiance dans ce domaine et il est heureux que le groupe de travail chargé d'y réfléchir ait débuté ses travaux.

4) Le transfert de sécurité après 2014 à l'Afghanistan, processus irréversible, est un enjeu majeur pour tous les Etats participants de l'OSCE, au premier rang desquels les Etats d'Asie centrale.

Plus que jamais, il nous faut faire preuve d'efficacité et de créativité. Rebâtir la confiance signifie que nous devons aussi dépasser des schémas d'opposition stérile. Nous devons travailler sur ce qui nous rassemble et non sur ce qui nous divise.

Le fait que nous débattions aujourd'hui de ces sujets témoigne de la vitalité d'une Organisation qui nous apparaît comme le cadre naturel du débat et de la coopération sur l'avenir de la sécurité en Europe et de l'Europe. Il est important à ce titre que nous préparions l'échéance du quarantième anniversaire de l'acte final de Helsinki, en tirant partie des décisions prises sur les présidences successives d'ici à 2015, afin de progresser vers la réalisation d'une communauté de sécurité de Vancouver à Vladivostok.

Je vous remercie, M. le Président.